COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GIENNOIS du 30 Juin 2015

Loiret – Sous-Préfecture de Montargis

Siège social :
Centre administratif de Gien
3 chemin de Montfort
45500 GIEN

Séance du 30 Juin 2015

Nombre de délégués	31
Présents	25
Votants	26

L'an deux mille quinze, le trente juin à 18h00 heures, les membres du Comité Syndical du S.M.P.G. se sont réunis en séance publique, salles 14-15, Centre Socioculturel de Briare, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POUGNY, Président.

Date de la convocation : 16 juin 2015

Délégués votants : Messieurs MARQUET, DARMOIS, CHABOREL, HENRY, RIGAL, LECHAUVE, THIEBAUT, HOCHART, GALERA, GOIRAND, Alain BERTRAND, CHOLLET, MASSE, Philippe BERTRAND, GIRAULT, DESBOIS, RAT et VIDAL.
Mesdames PERRON, DUCOMMUN, LOSKOFF, FROTTIER, CHELLY, GANNE et BLOUET.
Pouvoir : M. COIGNET donne pouvoir à M. Alain BERTRAND.
Délégués absents excusés : Mmes JOSEPH et M. COIGNET.
Délégués absents : Messieurs BOULEAU, CHAUVETTE, BODIER et Mme DANIEL.

Présents :
Messieurs HUET (Langesse), GEOFFRENET (La Bussière), HOUDMON (Escrignelles), PLANCQUEEL (St Firmin), délégués suppléants.
Mesdames STRYKALA (Autry-le-Châtel), BEAUDET (Pierrefitte), déléguées suppléantes.
Madame QUAIX, Conseillère Départementale.
Madame LECLERCQ, Conseillère Régionale.
Madame BEAUPERE, Conseillère technique au Conseil Régional.

Absents excusés :
Monsieur CROISSANT (Ousson), délégué titulaire.
Madame PARMISARI (Adon), déléguée suppléante.
Monsieur BRILL, DDT du Loiret.
Madame BEVIERE, Conseillère Régionale.
Monsieur RIGLET, Conseiller Départemental. Madame FLEURY, Conseillère Départementale.
Mesdames PIGNOLET, JAWORSKI, Conseillères techniques au Conseil Départemental.

Procès-verbal de la séance

Monsieur le Président constate le quorum, annonce le pouvoir et ouvre la séance.

Monsieur POUGNY souhaite porter hommages à plusieurs élus décédés récemment : Monsieur DAMIEN, 1er adjoint de Cernoy en Berry en décembre 2014, Monsieur LERESTEUX, Maire de Cernoy en Berry en avril 2015 et Monsieur VIEILLART, Ancien Maire d'Ouzouer sur Trézée et Membre du Bureau et Président de la commission Agriculture du Pays du Giennois, en juin 2015.
Il demande qu'une minute de silence soit prise.

Après ce moment de recueillement, Monsieur le Président commence par le premier point à l'ordre du jour :

I – PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2015

Monsieur le Président demande que le compte-rendu du dernier Comité Syndical soit approuvé.

Le Compte-rendu de la séance du 26 mars 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 11-2015 : PRESENTATION ET ARRET DU DOCUMENT AMENAGEMENT COMMERCIAL (DAC) DU PAYS DU GIENNOIS

Le Président explique que l'élaboration du Document d'Aménagement Commercial (DAC) a été conduite en parallèle au processus d'élaboration concertée du SCoT.

Il explique que le DAC du Pays du Giennois est un véritable instrument de planification territoriale commerciale, comme le volet commercial du SCoT

Les phases d'investigations techniques, les phases de concertation et de débat ont permis de fonder le projet de DAC du Pays du Giennois

Le projet de DAC du Pays du Giennois comprend plusieurs documents :

- **Phase 1 :** le diagnostic commercial qui dresse un état des lieux de l'organisation et des dynamiques d'évolution des activités commerciales du Pays du Giennois,
- **Phase 2 :** l'analyse prospective et le projet d'aménagement commercial, et qui se décline de la manière suivante :
    - L'analyse des potentiels d marché,
    - Les scénarii de développement.
- **Phase 3 :** l'élaboration de DAC et volet commerce du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), qui se décline de la façon suivante :
    - La stratégie d'aménagement commercial,
    - Le volet commerce du DOO,
    - Le Document d'Aménagement Commercial.

Le Président indique que le DAC du Pays du Giennois est considéré comme le volet commercial du SCoT du Pays du Giennois et intégré au projet de SCoT. Il a fait l'objet d'une présentation en réunion publique.

Le Document d'Aménagement Commercial est arrêté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 12-2015 – PRESENTATION ET ARRET DU BILAN DE LA CONCERTATION DU DAC ET DU SCOT DU PAYS DU GIENNOIS

Le Président rappelle que conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, par délibération du 04 novembre 2010, le Comité Syndical a délibéré sur les objectifs poursuivis dans l'élaboration du SCoT et sur les modalités de concertation, associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

1. Les modalités fixées par la délibération n°16-2010 en date du 04 novembre 2010

- Mise à disposition des pièces constitutives du dossier du SCoT et de documents d'animation et de synthèse, au fur et à mesure de leur élaboration, dans les locaux du Syndicat Mixte du pays du Giennois aux heures d'ouverture des bureaux, dans les sièges des EPCI et les communes du Pays du Giennois.
- Ouverture d'un registre de concertations/observations tenus à la disposition du public au siège du Syndicat.
- Transmission d'articles, lettres aux collectivités membres pour qu'ils soient insérés dans les supports de communication de celles-ci.
- Mise en place, sur le site Internet du Pays d'un onglet « SCoT » ou les documents sont consultables au fur et à mesure de leur élaboration.
- Organisation de réunions publiques avec annonces par voie de presse et affiches.

2. Analyse des modalités de concertation mises en œuvre

La concertation s'est structurée de manière continue, en accompagnement du processus d'élaboration du projet de SCoT, et lors des principales étapes de ce processus.

En continu pendant l'étude :

- Le Syndicat Mixte s'est doté d'un onglet dédié au SCoT du pays du Giennois sur le site internet : loire-pays-giennois.fr. Ce site a permis de mettre en ligne les documents au fur et à mesure et d'informer le public du calendrier d'élaboration du SCoT.
- L'ensemble des documents ainsi qu'un registre a été mis à disposition au siège du Syndicat Mixte à compter de mars 2012.
- Les études, les documents d'étapes ont été mis à la disposition du public :
  - Porter à connaissance de l'Etat (juin 2011),
  - Document de présentation : « SCoT : un outil stratégique, juridique et concerté » (2012)
  - Diagnostic (mars 2012),
  - Etat initial de l'environnement (juin 2012),
  - PADD débattu (février 2014),
  - DAC : phase 1 (juillet 2013), phase 2 (novembre 2013) et phase 3 (janvier 2014 et 2015),
  - DOO (février 2015),
  - Evaluation environnementale,
  - Diaporamas de présentation,
  - Délibérations du Syndicat permettant de suivre l'élaboration du projet de SCoT.
- Quelques EPCI et communes ont relayé les informations au SCoT.

Au fur et à mesure des phases d'élaboration du SCoT :

Sur le diagnostic :

- Concertation :
  - 1 réunion de lancement du COPIL/Bureau juillet 2011.
  - 1 séminaire d'une journée : matin : 2 ateliers thématiques et après-midi : 3 ateliers thématiques octobre 2011.
  - 1 réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays du Giennois mars 2012.
  - 1 réunion publique « Quels enjeux et objectifs pour notre territoire en 2025 ? » permettant de couvrir l'ensemble du territoire du Giennois 04 décembre 2013, à 18h30 à Briare.
- Publics concernés :
  - Elus du Pays : COPIL/Bureau.
  - Personnes publiques associées, personnes qualifiées du monde économique et social, associations et élus.
  - L'ensemble de la population prévenue par voie de presse, encart dans le Journal de Gien le 28 novembre 2013 et affiches dans les mairies et lieux publics.
- Formes de la mise à disposition :
  - Réunion COPIL a bénéficié d'un support de travail,
  - Documents envoyés aux élus et autres personnes publiques et associatives invitées,
  - Les comptes rendus ont été mis en ligne sur le site internet du Syndicat de Pays,
  - Articles dans la presse de l'avancée des travaux,
  - Chaque atelier du séminaire avait un support papier de travail puis diffusion à l'ensemble des invités du compte-rendu.

Sur le PADD :

- Concertation :

- 2 réunions du Comité Syndical : juillet et septembre 2012 : proposition d'une armature territoriale pour construire le PADD.
- 1 Séminaire stratégique d'élaboration du projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Matin : Le SCoT, un outil de stratégie territoriale et l'après-midi : Quelle traduction du projet territoriale ? novembre 2012.
- 1 réunion de travail dans chacune des 3 communautés de communes qui composent le Pays, mai 2013.
- 1 Séminaire stratégique d'élaboration du projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Matin : « Economie » et Après-midi : « Transports », Mai 2013.
- Réunions du COPIL : juin 2013, 22 et 30 janvier 2014, février 2014.
- 1 Réunion de présentation du PADD aux personnes publiques et associatives, juillet 2013.
- 1 réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays du Giennois : 1er débat du PADD, septembre 2013.
- 1 réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays du Giennois : 2nd débat du PADD, février 2014.

- Publics concernés :
  - Elus du Pays : COPIL/Bureau.
  - Personnes publiques associées, personnes qualifiées du monde économique et social, associations et élus.
  - L'ensemble de la population prévenue par voie de presse, encart dans le Journal de Gien le 22 janvier 2015 et affiches dans les mairies et lieux publics.
- Formes de la mise à disposition :
  - Chaque réunion a bénéficié d'un support de travail,
  - Documents envoyés aux élus et autres personnes publiques et associatives invitées,
  - Les comptes rendus ont été mis en ligne sur le site internet du Syndicat de Pays,
  - Articles dans la presse de l'avancée des travaux,
  - Chaque atelier du séminaire avait un support papier de travail puis diffusion à l'ensemble des invités du compte-rendu.

Sur le DAC :

- Concertation :
  - Réunion de présentation du diagnostic à l'ensemble des élus et aux personnes qualifiées et publiques : septembre 2013.
  - 1 réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays du Giennois, présentation de la phase 2 du Document d'Aménagement Commercial, novembre 2013.
  - 1 Réunion de validation de la phase 3 du Document d'Aménagement Commercial, janvier 2014 et 2015.
- Publics concernés :
  - Elus du Pays : COPIL/Bureau.
  - Personnes publiques associées, personnes qualifiées du monde économique et social, associations et élus.
- Formes de la mise à disposition :
  - Chaque réunion a bénéficié d'un support de travail,
  - Documents envoyés aux élus et autres personnes publiques et associatives invitées,
  - Les comptes rendus ont été mis en ligne sur le site internet du Syndicat de Pays,
  - Articles dans la presse de l'avancée des travaux,

Sur le DOO :

- Concertation :
  - 3 réunions du Comité Syndical : octobre 2013, janvier et septembre 2014 : préparation du DOO.

- Réunions du COPIL : 04 et 12 décembre 2013, janvier, 11 et 30 septembre, novembre 2014, janvier 2015.
- Réunion de concertation avec les Personnes Publiques Associées pour échanger sur les orientations du DOO, janvier 2015.
- 1 réunion publique « Le Pays du Giennois ces 20 prochaines années : propositions de principes et d'objectifs pour l'aménagement futur de notre territoire » présentation conjointe du PADD et du DOO, permettant de couvrir l'ensemble du territoire du Giennois 28 janvier 2015, à 18h30 à Briare.
- 1 réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays du Giennois : Validation du DOO, février 2015.

- Publics concernés :
  - Elus du Pays : COPIL/Bureau.
  - Personnes publiques associées, personnes qualifiées du monde économique et social, associations et élus.
  - L'ensemble de la population prévenue par voie de presse, encart dans le Journal de Gien le 22 janvier 2015 et affiches dans les mairies et lieux publics.
- Formes de la mise à disposition :
  - Chaque réunion a bénéficié d'un support de travail,
  - Documents envoyés aux élus et autres personnes publiques et associatives invitées,
  - Les comptes rendus ont été mis en ligne sur le site internet du Syndicat de Pays,
  - Articles dans la presse de l'avancée des travaux,
  - Chaque atelier du séminaire avait un support papier de travail puis diffusion à l'ensemble des invités du compte-rendu.

3. Les retours de la concertation

- Aucun message n'a été déposé sur le registre tenu au siège du Syndicat Mixte du Pays du Giennois.
- Les communes et Communautés de Communes membres n'ont pas fait remonter de remarques particulières de leurs administrés.
- La rubrique spéciale de recueil des avis sur le site internet a été peu utilisée dans le cadre du SCoT. Seule une fois, une personne a demandé où se trouvaient exactement les documents du SCoT, leur date de mise en ligne et la prochaine date de réunion publique.
- Les réunions publiques ont rassemblé jusqu'à 140 personnes, élus et habitants confondus. C'est une mobilisation très satisfaisante.

Les habitants ont donc peu utilisé les outils matériels mis à leur disposition pour exprimer leurs avis. Cependant, lors des réunions publiques et des réunions de concertation avec les partenaires associés, des questions et des remarques ont été formulées afin d'enrichir les documents d'étape du SCoT. Les sujets évoqués sont listés ci-après, ainsi que la manière dont ils ont été pris en compte.

☐ La difficulté d'anticiper le développement résidentiel et économique sur 20 ans.

↳ Le projet de SCoT a fait le choix d'un développement ambitieux basé sur le maintien de la population, le décloisement des ménages et l'accueil de 4.000 nouveaux habitants.

☐ L'inquiétude de la perte de dynamisme des villes les plus importantes.

↳ Le projet de SCoT a arrêté une armature urbaine qui doit conduire à un développement équilibré du territoire et l'accent a été mis sur la redynamisation de la ville-centre de Gien.

☐ La nécessité de développer l'offre en transports collectifs à l'intérieur du territoire, notamment entre Gien et Briare, d'articuler l'offre du réseau ferré avec celui des transports urbains et de diminuer le « tout-voiture ».

↳ Le projet de SCoT a tenu compte au mieux de ces observations, en gardant à l'esprit que le DOO ne pouvait fixer d'objectifs s'imposant aux autorités organisatrices de transports. Ainsi le SCoT demande notamment de déployer des aires de covoiturages sur les principaux nœuds routiers du territoire, de développer en période estivale des navettes entre parcs relais et sites remarquables très fréquentés, de créer des pôles multimodaux sur les gares de Gien et Briare, de mettre en place des politiques de stationnements en centre-ville et de créer une ligne de transport public à haut niveau de cadencement reliant Gien et Briare.

☐ Le degré de prise en compte de la spéculation foncière dans le SCoT.

↳ Le sujet de la spéculation foncière n'a pas été spécifiquement traité dans le projet de SCoT car le territoire est pour le moment peu concerné par ce phénomène. Cependant, l'action publique devra prévaloir pour la régulation des prix.

☐ Le problème de la fermeture des commerces en centre-ville/centre-bourg.

↳ L'objectif affiché du DAC est de renforcer le commerce de proximité et de redynamiser les centres villes. Pour cela, des zones de centralités sont prévues pour accueillir tous les types de commerces.
Des Zones d'Aménagement Commerciales (ZACom) ont été délimitées afin d'accueillir uniquement des commerces de plus de 300m2. Les commerces de moins de 300m2 ont donc vocation à s'installer en zone de centralité pour permettre de maintenir un tissu commercial de proximité.

☐ La préservation des espaces agricoles et la prise en compte des terrains délimités en AOC « Coteaux du Giennois ».

↳ Le projet de SCoT préconise la réalisation de diagnostics agricoles dans les PLU. Il qualifie les espaces agricoles comme support d'une activité économique, comme élément structurant du territoire et comme enjeu de sécurité alimentaire. Les espaces agricoles sont le lieu et l'outil de travail essentiel des exploitations agricoles et ne constituent pas une réserve foncière pour l'urbanisation ou l'équipement du territoire. Les remarques de l'INAO concernant la prise en compte de terrains délimités en AOC « Coteaux du Giennois » ont bien été intégrées au DOO.

☐ Des habitants et des partenaires associés ont souligné l'absence de développement de la filière Bois présente sur le territoire.

↳ Ces remarques ont été prises en compte dans le projet de SCoT. Il a en effet été inscrit que la forêt représente un poids économique non négligeable si on considère l'ensemble de la chaîne : forestier, bucheron, jusqu'au 3 entreprises de transformations présentes sur le Pays. La forêt joue aussi un rôle important dans le traitement de l'eau de pluie. Le DOO prescrit donc de « préserver les boisements sans empêcher leur valorisation forestière et écologique dès lors que cette valorisation est compatible avec leur sensibilité environnementale ».

☐ Le SCoT prescrit une production de 586 logements sociaux alors qu'environ 200 logements sont vacants aujourd'hui.

↳ En effet, au vu du nombre important de logements sociaux vacants sur le Pays du Giennois, le projet de SCoT a donc intégré une notion qualitative. Il prescrit qu' « au-delà de l'objectif de production, le SCoT favorise l'aspect qualitatif du logement créé. ». Ainsi, il est prescrit que la production de logements sociaux devra être adaptée au contexte et besoins actuels.

☐ L'inquiétude sur l'in constructibilité en zone agricole en cas de présence d'un corridor écologique qui pourrait impacter l'activité agricole.

↳ Le Pays du Giennois bien conscient de la multifonctionnalité de la Trame Verte et Bleue, forestière et agricole, cherche à valoriser ces espaces sans contraindre leur bonne exploitation. Le DOO prescrit que « dans les corridors écologiques, la vocation dominante agricole, forestière ou naturelle doit être conservée. Les documents d'urbanisme locaux [devront] : permettre l'implantation et l'extension du bâti nécessaire aux activités agricoles, forestières ou à la gestion écologique des sites, mais en veillant à ce que la continuité du corridor soit maintenue ».

☐ L'aménagement des berges de le Loire sans affecter l'environnement.

↳ Le projet de SCoT préconise à ce titre, la protection et la mise en valeur des perrés et des cales de Loire, ainsi que leurs berges, afin d'assurer la préservation contre les risques et de valoriser un témoin historique et d'architecture spécifique.

Le Président en fait une rapide présentation et en rappelle quelques chiffres clés : 28 réunions au total, 3 séminaires, jusqu'à 140 personnes en réunion publique. C'est une mobilisation très satisfaisante.

Le Bilan de la concertation est arrêté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 13-2015 - ARRET DU PROJET DE SCOT DU PAYS DU GIENNOIS

Le Président rappelle que les nombreuses réunions, les études, les phases de concertation et de débats ont permis de fonder le projet de SCoT du Pays du Giennois.

Le projet d'arrêt du SCoT du Pays du Giennois comprend les éléments suivants :

- Le rapport de présentation : qui apporte les éléments d'information et d'explication qui ont servi à l'élaboration du projet SCoT du Pays du Giennois en quatre parties :
  - Volume 1 : Diagnostic,
  - Volume 2 : Etat Initial de l'Environnement,
  - Volume 3 : Evaluation environnementale,
  - Volume 4 : Résumé non technique et justification des choix,

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), nourri par les grands constats du diagnostic prospectif et de l'état initial de l'environnement, qui traduit les choix politiques et se décline en 5 chapitres suivants :
  - Une armature territoriale pour optimiser les atouts du Pays,
  - Remettre en adéquation dynamique démographique et capacité d'accueil,
  - Valoriser les spécificités géographiques du Pays,
  - Une stratégie économique favorisant un rééquilibrage actifs/emplois,
  - Des systèmes de déplacements favorisant un fonctionnement en réseau.

- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), qui décline les orientations qui contribueront à la réalisation des intentions de développement portées dans le PADD et se décline en 5 chapitres suivants :
  - Garantir la structuration agri-naturelle du territoire,
  - Une armature urbaine solidaire et équilibrée,
  - Assurer le développement des pôles d'emplois et pérenniser les dynamiques économiques,
  - Coordonnées la mobilité des populations avec l'organisation territoriale et anticiper la connexion numérique du territoire,
  - Des orientations en faveur de la gestion durable des ressources naturelles
  - Des orientations en faveur d'une prise en compte des risques, nuisances et pollutions

- Le Bilan de la concertation

- Le Document d'Aménagement Commercial (DAC)

Le projet de SCoT du Pays du Giennois est arrêté à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. LECHAUVE s'interroge sur la date d'opposabilité du DAC.
M. POUGNY répond que le DAC étant intégré au DOO, il sera opposable en même temps que le reste du dossier SCoT, soit courant Mars 2016.

M. POUGNY informe les membres qu'un document de synthèse global va leur être transmis. Il indique à titre indicatif le calendrier des prochaines étapes du SCoT :

2015

- 30 juin : Arrêt du projet de Scot, puis envoi aux Personnes Publiques Associées (PPA) ;
- Juillet – Septembre : 3 mois de concertation PPA ;
- Octobre/Novembre : 6 semaines d'enquête publique ;
- Décembre : rapport du commissaire enquêteur (1 mois max.)

2016

- Janvier : Modifications éventuelles pour tenir compte des avis + réunion PPA
- Janvier : Approbation du SCoT
- Février – Mars : contrôle de légalité avec ou non modifications du Préfet
- Mars / Avril : SCoT opposable

V – MOTION CONTRE LE RAPPORT DURON ET LA SUPPRESSION DE LA LIGNE SNCF PARIS - NEVERS

Monsieur le Président propose que Syndicat du Pays du Giennois rédige une motion contre la suppression de la ligne Paris-Nevers. Le modèle présenté aux membres est celui de la motion rédigée par M. BOULEAU. M. POUGNY en fait la lecture à l'assemblée.

Mme LECLERCQ, en tant que Présidente du Comité de la ligne Paris-Nevers, souhaite apporter des précisions. D'une part, la vétusté des trains, soulignée dans la motion, ne concerne que les trains de banlieue Paris-Montargis et non les trains Intercité Paris-Nevers dont les usagers se disent satisfaits du confort de cette ligne. D'autre part, elle indique qu'il n'est fait mention nulle part dans le rapport Duron d'un remplacement des trains par des autocars. Elle s'interroge sur une possible confusion avec la loi Macron aussi d'actualité. Toutefois, elle indique que le Conseil Régional est opposé au transfert de la ligne Intercité en ligne TER qui serait alors à la charge de la Région. Contrairement au rapport Duron, la Région souhaite que la ligne Paris-Nevers reste une ligne Intercité.

Un certain nombre de membres présents souhaitent que soit modifié ce texte non conforme également à leurs idées et aux motions déjà prise dans leurs communes.

M. GOIRAND suggère alors de retirer de la motion les termes concernant la vétusté et le remplacement des trains par des autocars afin d'éviter toute confusion et mauvaise interprétation.

Mme CHELLY indique qu'une motion inspirée de celle de Gien a été reformulée par la Ville de Briare en supprimant notamment ces éléments-là. Elle la transmet au Président et propose d'en faire la lecture.

M. POUGNY fait la lecture de la motion présentée par Briare, avec une adaptation au Pays du Giennois, soit :

«*MOTION Pour le maintien de la ligne SNCF Paris-Nevers »*

L'ensemble des membres du Comité Syndical du Pays du Giennois (31 communes et environ 46.000 habitants) condamne l'orientation du rapport Duron et notamment les préconisations visant à sacrifier de nombreuses dessertes Intercités indispensables à un maillage efficace de notre territoire et à une connexion de trois régions (Ile-de-France, Centre-Val de Loire et Bourgogne).

Nous n'acceptons pas le scénario d'un maillage ferroviaire français composé uniquement d'un réseau à

grande vitesse. L'existence d'autres lignes ferroviaires est indispensable pour relier les territoires et ainsi favoriser l'économie locale et la ruralité.

Nous regrettons ces orientations pilotées par des choix budgétaires à court terme qui condamnent l'avenir du réseau ferroviaire français et ne lui permettent pas de s'inscrire dans un processus de modernité.

Nous connaissons les difficultés des lignes Intercités visées par le rapport Duron et en particulier celles de la ligne Paris-Nevers. Cependant, nous constatons le besoin réel de nos administrés d'utiliser le réseau ferroviaire pour se rendre à leur lieu de travail, d'études ou de loisirs.

Maintenir cette desserte avec un arrêt dans les gares du Pays du Giennois : Gien et Briare, est absolument indispensable, non seulement pour assurer l'égalité des territoires mais également pour réduire l'empreinte carbone de notre pays, enjeu majeur de la prochaine conférence sur le climat qui se tiendra en France en 2015.

Favoriser le train, c'est renouer avec l'idée d'une France qui maîtrise l'aménagement de son territoire, c'est se préoccuper des enjeux écologiques, c'est croire en un développement moderne et durable, c'est conserver le principe de service public ... un service pour tous et à la portée de tous ! »

Après lecture, M. POUGNY demande aux membres s'ils sont favorables pour retenir la motion contre la suppression de la ligne Paris-Nevers dans cette version.
La motion écrite par Briare est prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

VI – QUESTIONS DIVERSES

M. POUGNY informe les membres sur l'avancée des travaux en cours du Pays :

- **Santé** : 3 réunions publiques et 6 réunions avec les Professionnels, dont la dernière la veille du présent Comité Syndical, ont eu lieu. Les réunions avec les professionnels ont réuni autour de la table **98 professionnels** du Pays du Giennois. C'est une très bonne participation au cours de laquelle chacun a pu exprimer les problèmes et les besoins sur le territoire. L'Observatoire Régional de Santé qui a conduit cette phase d'entretien élabore un diagnostic, avec notamment tous les témoignages recueillis, qui devrait être présenté lors d'un Forum public en Octobre 2015.

- **CRST** : Validé le 07 novembre 2014 pour un montant global de 7.941.000 € dont : 5.740.000 € (dotation de base) + 2.201.000 € (enveloppes additionnelles).
A ce jour, 2.270.000 € ont été engagés dont : dont 750.000 € pour le Très Haut Débit, 680.000 € pour les deux Maisons de Santé Pluridisciplinaire de Gien et de Châtillon/L. et 334.500 € pour la rénovation des logements sociaux à Gien par Logem Loiret.

- **Plan Isolation** : Mme BEAUPERE précise que le CRST a une fiche avec une enveloppe de subvention de 450.000 euros. Afin de bénéficier des subventions de cette fiche 35, les communes de moins de 1.000 habitants doivent réaliser un diagnostic gratuit dans le cadre de la procédure « Energetis » et les communes de + de 1.000 habitants doivent réaliser un diagnostic « COEP ». Mme BEAUPERE souligne que le COEP a été présenté aux élus concernés et que pour « Energetis » une nouvelle information pourrait être apportée.

Le Président clôture la séance à 19 h 00.

Le Président,
Jean-Pierre POUGNY

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GIENNOIS

Pays du Giennois

SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DU GIENNOIS

Siège social :
Centre administratif de Gien
3 chemin de Montfort
45500 GIEN

Séance du 30 Juin 2015

Délégués votants : Messieurs MARQUET, DARMOIS, CHABOREL, HENRY, RIGAL, LECHAUVE, THIEBAUT, HOCHART, GALERA, GOIRAND, Alain BERTRAND, CHOLLET, MASSE, Philippe BERTRAND, GIRAULT, DESBOIS, RAT et VIDAL. Mesdames PERRON, DUCOMMUN, LOSKOFF, FROTTIER, CHELLY, GANNE et BLOUET.
Pouvoir : M. COIGNET donne pouvoir à M. Alain BERTRAND.
Délégués absents excusés : Mmes JOSEPH et M. COIGNET.
Délégués absents : Messieurs BOULEAU, CHAUVETTE, BODIER et Mme DANIEL.

MOTION

Pour le maintien de la ligne SNCF Paris-Nevers

L'ensemble des membres du Comité Syndical du Pays du Giennois (31 communes et environ 46.000 habitants) condamne l'orientation du rapport Duron et notamment les préconisations visant à sacrifier de nombreuses dessertes Intercités indispensables à un maillage efficace de notre territoire et à une connexion de trois régions (Ile-de-France, Centre-Val de Loire et Bourgogne).

Nous n'acceptons pas le scénario d'un maillage ferroviaire français composé uniquement d'un réseau à grande vitesse. L'existence d'autres lignes ferroviaires est indispensable pour relier les territoires et ainsi favoriser l'économie locale et la ruralité.

Nous regrettons ces orientations pilotées par des choix budgétaires à court terme qui condamnent l'avenir du réseau ferroviaire français et ne lui permettent pas de s'inscrire dans un processus de modernité.

Nous connaissons les difficultés des lignes Intercités visées par le rapport Duron et en particulier celles de la ligne Paris-Nevers. Cependant, nous constatons le besoin réel de nos administrés d'utiliser le réseau ferroviaire pour se rendre à leur lieu de travail, d'études ou de loisirs.

Maintenir cette desserte avec un arrêt dans les gares du Pays du Giennois : Gien et Briare, est absolument indispensable non seulement pour assurer l'égalité des territoires mais également pour réduire l'empreinte carbone de notre pays, enjeu majeur de la prochaine conférence sur le climat qui se tiendra en France en 2015.

Favoriser le train, c'est renouer avec l'idée d'une France qui maîtrise l'aménagement de son territoire, c'est se préoccuper des enjeux écologiques, c'est croire en un développement moderne et durable, c'est conserver le principe de service public ... un service pour tous et à la portée de tous !

Le Président, J.-P. POUGNY

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GIENNOIS